



1

La volonté de mener des actions culturelles au niveau européen s'est exprimée dès les années 1970, à travers notamment plusieurs résolutions ministérielles. Mais c'est véritablement avec le **traité de Maastricht** et son article 151, en 1991, qu'une place est officiellement dévolue à la culture dans la construction européenne : l'Union doit contribuer à «*l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun*». Il s'agit pour cela d'encourager la coopération entre les Etats membres et, si nécessaire, d'appuyer et compléter leur action afin d'aboutir à un véritable «*espace culturel européen*».

La coopération culturelle en Europe est encouragée par le biais du programme Culture mais aussi par des actions spécifiques financées par d'autres programmes européens. Il s'agit d'une coopération européenne au sens large, puisque la plupart des programmes sont ouverts aux pays membres de l'Espace économique européen et aux pays candidats. Cette coopération joue également un rôle important dans les relations que l'Union entretient avec le reste du monde, pays tiers ou organisations internationales.

1. Agenda européen pour la Culture

Documents clés :

- Communication de la Commission européenne de mai 2007, « Un agenda culturel à l'heure de la mondialisation »,
- Résolution du Conseil "**Un agenda européen de la Culture**", novembre 2007.

= premier pas vers une stratégie culturelle européenne, il s'agit de renforcer les actions communautaires, comme la coordination entre Etats membres, dans le domaine de la culture.

3 séries d'objectifs pour un travail commun :

- la diversité culturelle et le dialogue interculturel
- la créativité
- les relations extérieures de l'Union.

Nouvelles méthodes de travail, fondées sur :

- une coopération plus structurée entre les Etats membres et les institutions de l'Union ("méthode ouverte de coordination" - MOC),
- un dialogue structuré avec les acteurs de la société civile,
- une intégration de la culture dans toutes les politiques pertinentes de l'Union,
- de meilleures connaissances (études, statistiques...)

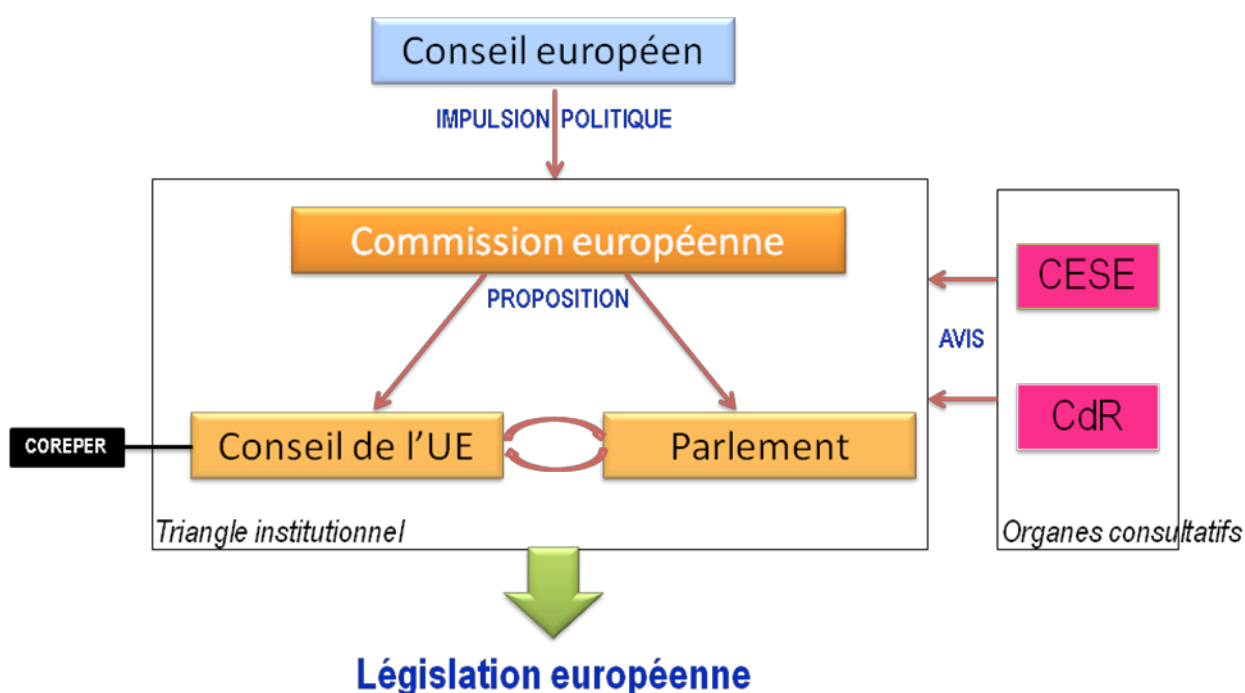
Télécharger la communication sur : http://ec.europa.eu/culture/pdf/doc1163_en.pdf

2. La Commission européenne et les acteurs culturels

A] Rappel sur le processus législatif européen

Pour chaque institution : identifier les unités/commissions responsables !

- Commission européenne : l'unité culture de la DG EAC
- Parlement : la Commission éducation affaires culturelles, vos députés
- Conseil : le conseil Education, jeunesse et culture...



B] Dialogue civil européen

- Politique d'ouverture de la Commission européenne

Au-delà des organes consultatifs institutionnalisés (Comité économique et social européen et Comité des régions), la Commission a développé des pratiques larges de consultation dans le cadre de l'élaboration des politiques communautaires. En effet, la consultation permet à la Commission de s'assurer que les parties intéressées sont entendues dans l'élaboration des politiques communautaires, de faciliter un investissement de ces parties, de s'appuyer sur une expertise qu'elle ne possède pas en propre et de donner une plus grande légitimité à ses propositions en s'appuyant sur les acteurs intéressés.

Ces pratiques de consultation concernent **tout type d'acteurs intéressés** (ONG, représentants des autorités locales et régionales, société civile organisée, experts techniques et académiques, etc.). Elles peuvent s'établir selon **plusieurs modalités** (livre

vert, livre blanc, communication, forums, ateliers, groupes consultatifs permanents ou consultations sur internet), les méthodes étant adaptées aux différents domaines d'action. Une consultation est souvent une combinaison de différentes modalités et peut se dérouler en plusieurs phases. Ces consultations s'organisent sur un **mode décentralisé**, chaque direction générale étant responsable de ses propres mécanismes de consultation. En 2001, la Commission comptait plus de 700 organes de consultation ad hoc dans de nombreux domaines d'action.

Pour mettre en œuvre l'Agenda culturel, la Commission a décidé d'instaurer un dialogue régulier et structuré avec les acteurs culturels par :

- la mise en place d'un Forum Culture
- l'émergence de plateformes européennes d'acteurs culturels issus de la société civile
- une cartographie du secteur
- l'introduction d'une dimension culturelle dans les débats publics européens et la poursuite des travaux des partenaires sociaux des secteurs culturels.

Il doit permettre l'identification d'interlocuteurs représentatifs, un échange régulier d'avis et de bonnes pratiques, et une meilleure participation des acteurs culturels au processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques.

Suite au premier Forum culturel européen de Lisbonne (septembre 2006), la Commission européenne souhaite mettre en place deux plateformes d'acteurs culturels issus de la société civile : l'une sur l'accessibilité à la culture (multilinguisme, éducation, numérisation, etc.), l'autre sur les industries culturelles et créatives.

Membres de ses plates formes :

http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc1199_fr.htm

- Les acteurs de la société civile

Réseaux et organisations de la société civile nationales, européennes ou internationales.

Ex : Action for Culture (anciennement EPHA)

3. Les programmes

La Commission européenne propose environ 50 programmes communautaires de financement. Chaque direction générale s'occupe ainsi de programmes dont la gestion peut également être déléguée à une agence exécutive (ex : agence exécutive Education Culture). Chaque année, les appels reprennent comme une de leurs priorités, le thème de l'année européenne. Des appels spécifiques sont également ouverts l'année précédant l'Année européenne mais en nombre limité (au niveau national et européen).

2008 : année européenne du dialogue interculturel

2009 : année européenne de l'innovation et de la créativité

D'autres soutiens sont également possibles via les fondations européennes.

A] Le Programme Culture

Le programme "Culture" vise, par le développement de la coopération culturelle transnationale, à mettre en valeur l'espace culturel partagé par les Européens et fondé sur un héritage culturel commun, et à favoriser ainsi l'émergence d'une citoyenneté européenne. Il est doté d'un budget de 400 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Programme unique pour les actions communautaires dans le domaine de la culture, il vise à soutenir **une coopération durable** entre les créateurs, les acteurs culturels et les institutions culturelles au niveau européen. Il entend plus spécifiquement promouvoir la **mobilité** transnationale des acteurs culturels, encourager la **circulation** des œuvres et des produits culturels et artistiques, et favoriser le **dialogue interculturel**.

3 types d'action :

- le soutien à des actions culturelles : projets pluriannuels de coopération (3 à 5 ans), d'actions de coopération culturelle (1 an max.), de traduction littéraire.
- le soutien à des organismes actifs au niveau européen
- le soutien à des travaux d'analyse
- Soutien à des actions spéciales : Prix de l'Union européenne dans le domaine du Patrimoine culturel, Prix de l'Union européenne dans le domaine de la littérature, Coopération avec les Pays-Tiers, Prix de l'Union européenne d'architecture contemporaine.

Les projets sont sélectionnés à l'issue d'appels à propositions publiés chaque année (i.e. projets annuel et pluriannuel : clôture en octobre, un appel par an).

Pour plus d'information et accéder aux appels à propositions :

- Agence exécutive de la DG EAC : http://eacea.ec.europa.eu/culture/index_fr.htm
- Site de la DG EAC : http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html
- Relais Culture Europe <http://www.relais-culture-europe.org/>

RAPPEL IMPORTANT

Il existe 2 types de financement de la part de la Commission européenne : les appels à propositions et les appels d'offres.

a) Les appels à propositions

Les projets multi-pays doivent entrer dans le cadre de programmes communautaires, suite à un appel à propositions lancé par la Commission européenne et publié au journal officiel. Chaque appel à propositions mentionne un certain nombre de critères à respecter : nombre minimum de partenaires, thèmes et type d'activités soutenues, date limite de soumission, capacités financières, durée des projets, etc. Les porteurs de projets doivent absolument lire le document de l'appel et les lignes directrices afin de bien intégrer ces données dans leur dossier. De même, il est important de soigner la présentation des réponses et de mentionner un certain nombre de « mots clés » comme par exemple l'intégration de personnes handicapées dans le projet, le respect de l'égalité des genres, le dialogue interculturel... et qui représentent les priorités de la Commission européenne.

b) Les appels d'offres

La Commission européenne peut également publier des appels d'offres, ces derniers peuvent par exemple concerner la réalisation d'études.

RELAIS CULTURE EUROPE
132, rue du Faubourg Saint
Denis - 75010 Paris
Tel. 01 53 40 95 12
info@relais-culture-europe.org

Les points de contact Culture diffusent des informations au niveau national. En France, il s'agit du Relais Culture Europe (voir encadré). Il propose des formations, une newsletter et une aide personnalisée au montage de dossiers européens.

Contact : Marie Salomé

5

B] La coopération culturelle dans les autres programmes européens

D'autres programmes européens, qu'ils visent les industries, la recherche, l'éducation, la formation ou l'aide au développement régional, encouragent également la coopération culturelle.

- **Coopération audiovisuelle**

Le programme MEDIA, qui doit renforcer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle, soutient la création de réseaux de coopération entre organismes européens de formation à l'audiovisuel, la mise en réseau des salles de cinéma et des distributeurs européens, et la coopération entre festivals audiovisuels en Europe.

MEDIA DESK
9, RUE AMBROISE THOMAS
75009 PARIS
01 47 27 12 77

Pour en savoir plus : <http://www.mediadeskfrance.fr/>

- **Coopération culturelle dans l'éducation et la formation**

Les programmes européens en matière d'éducation et de formation soutiennent des coopérations dans des domaines culturels.

4 sous-programmes :

- Comenius : écoles
- Erasmus : enseignement supérieur
- Leonardo da Vinci : formation et enseignement professionnels
- Grundtvig : éducation des adultes

Ces sous-programmes sont complétés par un programme transversal ayant pour objectif d'optimiser leurs résultats (coopération politique, langues, TIC et valorisation des résultats).

Enfin, le programme Jean Monnet vise à encourager les études, la réflexion et le débat sur l'intégration européenne.

Appel à propositions général 2008 :

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/index_en.html

AGENCE EUROPE EDUCATION
FORMATION FRANCE
25, QUAI DES CHARTRONS
33080 BORDEAUX CEDEX
05 56 00 94 00

- **Programme « Jeunesse en action »**

Le programme «Jeunesse en action» soutient le dialogue interculturel, en particulier au moyen d'échanges interculturels et d'activités communes. Pour toutes les activités de ce programme, les appels à propositions comptent parmi leurs priorités la lutte contre le racisme et la xénophobie. Il existe un guide général couvrant toute la durée du programme.

Ce programme d'éducation non formelle s'adresse à tous les 13 à 30 ans. Aucune condition de formation ou de qualification n'est requise. Ce programme est divisé en 5 actions :

- Jeunesse pour l'Europe : échange de jeunes, initiatives de jeunes nationale et transnationale, projets jeunesse pour la démocratie, projets multi-mesures
- Service volontaire européen : jeunes de 18-30 ans, organisations d'envoi et d'accueil
- Jeunesse dans le monde : échanges de jeunes, formation /mise en réseau avec les pays "partenaires voisins de l'UE"
- Soutien aux acteurs de jeunesse : formation/mise en réseau à l'initiative des organisations, projets multi-mesures, offre de formations de l'Agence nationale
- Coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse : séminaire européen pour la jeunesse, séminaires Présidence de l'UE.

Les actions de ce programme sont gérées soit au niveau national soit au niveau communautaire.

Pour plus d'information et accéder aux appels à propositions :

- Site de la Commission européenne (anglais) :

http://ec.europa.eu/youth/yia/index_en.html#guide

- Portail de la jeunesse de l'UE :

http://europa.eu/youth/index.cfm?l_id=fr

- Site de l'Agence française du programme jeunesse :

http://www.injep.fr/rubrique.php3?id_rubrique=22

L'Agence française du programme européen Jeunesse en action (Afpeja) est implantée à l'INJEP. Elle gère les actions décentralisées et propose des formations aux futurs porteurs de projets, une newsletter et de nombreux outils pédagogiques et d'information sur son portail.

- **Programme « L'Europe pour les citoyens »**

L'un des objectifs généraux du nouveau programme «L'Europe pour les citoyens» est de contribuer à une plus grande tolérance et à une meilleure compréhension mutuelle entre les citoyens européens, ainsi qu'au respect et à la promotion de la diversité linguistique et culturelle, tout en contribuant au dialogue interculturel.

- Des citoyens actifs pour l'Europe : favorise la participation directe des citoyens, au moyen d'activités de jumelage de villes ou d'autres types de projets citoyens.

AGENCE FRANÇAISE JEUNESSE

11 rue Pau Leplat
78160 Marly-le-Roi
Tél. 01 39 17 27 70
peja@injep.fr

- Une société civile active en Europe : s'adresse aux organisations de la société civile de dimension européenne.

- Tous ensemble pour l'Europe : soutient des événements à haute visibilité, des études et des instruments d'information s'adressant à un public aussi vaste que possible par-delà les frontières et rendant l'Europe plus concrète pour ses citoyens.

Une mémoire européenne active : vise à préserver les principaux sites et archives ayant un lien avec les déportations et à commémorer les victimes du nazisme et du stalinisme.

Pour plus d'information et accéder aux appels à propositions :

- Site de la DG EAC : http://ec.europa.eu/citizenship/index_fr.html

- **Coopération culturelle et développement régional**

La culture apporte une contribution importante au développement régional pour trois raisons. D'abord, parce qu'elle est une source majeure d'emplois. Les activités liées à la valorisation du patrimoine culturel mais aussi les industries et les productions culturelles créent directement ou indirectement de nombreux emplois. Ensuite, parce que la culture est un des facteurs déterminant la localisation des investissements, car elle contribue à l'image et à l'attractivité d'une région. A cet égard, la culture peut apparaître comme un élément significatif par exemple pour régénérer les quartiers urbains en crise ou les zones rurales désertées. Enfin, parce que la culture joue un rôle positif de promotion et d'intégration sociale et dans ce sens, elle contribue à la cohésion sociale au sein de l'Union.

- **Coopération entre l'UE et le reste du monde**

D'autre part, les accords de coopération entre l'UE et le reste du monde comportent le plus souvent des volets culturels, par exemple EUROMED-HÉRITAGE et EUROMED-AUDIOVISUEL pour le partenariat Euro-Méditerranée ; les programmes d'appui aux manifestations ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) en Europe pour le partenariat UE-ACP.

http://ec.europa.eu/europeaid/what/human-social-development/culture/index_fr.htm

Base d'appels d'offres : <http://ec.europa.eu/europeaid/cgi/frame12.pl> (faire « quick search »)

Ex : IEVP - Activités culturelles locales ou régionales

Depuis 1996 dans le cadre de Meda, désormais appelé IEVP, la Commission européenne alloue des fonds aux activités locales et régionales dans les pays du Sud de la Méditerranée. Ce programme fait partie des programmes gérés par les délégations de la CE dans le cadre de la déconcentration des programmes d'aide extérieure. Il est opérationnel dans les pays méditerranéens suivants (IEVP SUD): Algérie, Tunisie, Liban, Egypte, Jordanie, Syrie, Yémen, Cisjordanie et la bande de Gaza.

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/index_en.htm

B] Fondations européennes

- **Fondation Anna Lindh pour le Dialogue entre les cultures**

Que cela soit des festivals de film interculturel ou des programmes de formation pour professeurs, la Fondation Anna Lindh supporte des projets concrets et durables pour la

promotion du dialogue entre les cultures. Un des moyens pour la Fondation Anna Lindh de travailler pour remplir sa mission est de proposer des subventions à des organisations de la société civile à travers les appels à propositions.

Contact : Traugott SCHOEFTHALER

Institut Suédois Alexandrie

57, avenue du 26 juillet Corniche Mansheya

Alexandrie 21 111 - Egypte

Tel : 20 348 31 832

info@euromedalex.org; secretariat@euromedalex.org

<http://www.euromedalex.org/home/FR/Home.aspx>

La Fondation a publié une liste de fondations pouvant soutenir des projets de coopération :

<http://www.euromedalex.org/Resources/External/Funding/FR/SearchResults.aspx>

- **Fondation européenne pour la culture**

L'ECF compte parmi les fondations culturelles les plus importantes en Europe. Sa mission consiste à stimuler et à promouvoir la coopération culturelle et la mise en œuvre de politiques culturelles fortes sur l'ensemble du territoire européen et dans les régions voisines.

Soutien : des jeunes, des artistes et des journalistes (individus et organismes).

3 programmes : art, média, mobilité.

Contact :

Amsterdam (Pays Bas)

Tel.: +31 (0)20 573 38 68

eurocult@eurocult.org

<http://www.eurocult.org/we-support-cultural-cooperation/grants>

- **Fondation Compagnia di San Paolo**

La fondation Compagnia est l'une des plus grandes fondations de droit privé d'Europe. Subventions accordées à des projets associatifs dans de nombreux domaines scientifiques, sociaux et culturels (recherche dans le domaine scientifique, recherche dans le domaine économique et juridique, éducation, art, culture, santé, assistance à des catégories sociales défavorisées)

Contact : Laura FORNARA (Turin / Italie)

Tel 39 11 559 69 11

Fax : 39 11 559 69 76

laura.fornara@compagnia.torino.it

<http://www.compagnia.torino.it>